

Suggestions d'initiatives que les entités pourraient prendre pour appuyer l'Année de la culture de la sûreté de l’OACI en 2021. Les entités sont libres de choisir parmi les propositions suivantes et d'adapter les messages aux publics cibles, le cas échéant.

1. **Promotion de l'Année de la culture de la sûreté** : promouvoir l'Année en ligne, sur des sites web locaux, sur les médias sociaux et sur des blogues, et dans des lettres d'information et des signatures de courriels¹.
2. **Réunions, séminaires, webinaires et conférences** : ajouter l'Année au programme des réunions et des manifestations locales/régionales, et participer activement à ces rencontres.
3. **Site web de l’OACI sur la culture de la sûreté** : promouvoir le site web de l’OACI sur le thème², et inviter la communauté aéronautique à découvrir les fonctionnalités du site et les outils qu'il offre. Les entités peuvent aussi partager leurs meilleures pratiques en matière de culture de la sûreté (par ex. : articles, vidéos, liens vers des formations et dépliants). Les meilleures pratiques, préféablement dans l'une des six langues de travail de l’OACI, devraient être envoyées à l'adresse : yosc@icao.int.
4. **Auto-évaluation de la culture de la sûreté** : encourager les entités du secteur aéronautique à réaliser une auto-évaluation de leur culture de la sûreté. Une série de vingt questions³ (dans les six langues de travail de l’OACI) est disponible sur le site web dédié de l’OACI afin d'aider les organisations à savoir si elles disposent d'une culture de la sûreté effective.
5. **Orientations et appui** : fournir une assistance d'ordre général à l'appui d'une véritable culture de la sûreté dans le secteur de l'aviation. Exemples :
 - a) approbation par la haute direction des politiques, des énoncés de mission et des procédures qui définissent une culture de la sûreté effective ;
 - b) élaboration de programmes et de campagnes de promotion de la culture de la sûreté à l'échelle locale ;
 - c) diffusion de documents faisant ressortir l'importance de la sûreté ;
 - d) création d'un cadre garantissant la protection des personnes qui signalent des comportements suspects ou des défaillances dans les systèmes de sûreté d'un aéroport, ainsi que de leurs sources.

¹ www.icao.int/Security/Security-Culture/Pages/Promotion.aspx

² www.icao.int/Security/Security-Culture/Pages/default.aspx

³ www.icao.int/Security/Security-Culture/Pages/State-self-assessment.aspx

6. **Documentation** : élaborer et partager des lignes directrices/manuels sur la culture de la sûreté. Les documents peuvent être ajoutés au site web dédié de l'OACI et seront inclus dans la prochaine lettre d'information sur l'Année de la culture de la sûreté⁴.
7. **Formation** : organiser des formations et des activités d'apprentissage continu sur la culture de la sûreté à l'intention du personnel et/ou encourager l'inscription à **l'atelier de l'OACI sur la culture de la sûreté**⁵ (contact à l'adresse : isd@icao.int).
8. **ICAOTV** : encourager les entités à s'inscrire à ICAOTV et à suivre toutes les chaînes traitant de la sûreté.

⁴ www.icao.int/Security/Security-Culture/Pages/Newsletter.aspx

⁵ www.icao.int/Security/Security-Culture/Pages/Training.aspx